

Réprimer la mendicité ou lutter contre la pauvreté ?

Carte blanche : Bij Ons / Chez nous, Brussels Platform Armoede, Collectif solidarité contre l'exclusion, Fédération des centres de service social, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, Front commun SDF, Liga voor mensenrechten, Ligue des droits de l'homme

En octobre 2009, la STIB avait amorcé le lancement d'une campagne de répression de la mendicité par la diffusion répétée, dans toutes ses stations de métro, du message sonore : "Nous vous rappelons que la mendicité est interdite dans l'enceinte du métro. Ne l'encouragez pas. Merci." Alors que la STIB prévoyait d'entreprendre une seconde phase, dans laquelle "le personnel de terrain irait à la rencontre des mendiants afin de leur expliquer qu'il est interdit de mendier dans le métro et de les prier avec dignité de quitter les lieux", des citoyens, associations et parlementaires ont dénoncé cette criminalisation de la pauvreté, particulièrement paradoxale dans un contexte de crise et au moment même où l'Union européenne fait de 2010 l'année européenne de lutte contre la pauvreté. Suite à ces réactions, la campagne de la STIB fut suspendue et un débat fut ouvert au parlement bruxellois, où des auditions furent organisées, donnant la parole tant aux associations mobilisées qu'à la direction de la STIB.

Un an plus tard, où en sommes-nous ? L'ensemble des points de vue ont été exprimés, et c'est maintenant aux élus bruxellois de se prononcer. Le contexte de la mesure a été clarifié : la direction de la STIB a rappelé qu'elle ne fait qu'appliquer

un arrêté du gouvernement du 13 décembre 2007, qui interdit la mendicité dans ses installations.

Les associations actives en matière de lutte contre la pauvreté ou de défense des droits de l'homme ont, quant à elles, relevé que cet arrêté heurte l'esprit de la loi fédérale du 12 janvier 1993, qui avait renoncé à la criminalisation de la mendicité, et sans doute plusieurs dispositions internationales en matière de droits de l'homme. Sans remettre en cause la légitime répression des comportements agressifs, prévue par ailleurs dans l'arrêté, les associations ont dénoncé l'assimilation de la pauvreté et de la criminalité, ainsi que la stigmatisation des personnes qui, de par les graves manquements du système de protection sociale, sont contraintes d'en appeler directement à l'aide individuelle de leurs concitoyens. Mendier n'est pas un comportement agressif. C'est l'exercice d'un des derniers droits restant lorsque les autres ont été perdus : celui de faire appel à la solidarité du prochain.

Parallèlement au travail parlementaire, la ministre bruxelloise des Transports a annoncé, fin septembre, l'adoption d'une circulaire qui module l'interdiction : "La mendicité dans les véhicules et dans les zones payantes reste interdite. Celle-ci est cependant tolérée dans les zones non payantes." Selon la ministre, "l'hiver arrive à grands pas. Nous ne pouvons pas laisser les personnes démunies dans le froid, au sens propre comme au figuré, à Bruxelles. Cependant, les voyageurs ne peuvent pas non plus être dérangés par des mendiants envahissants."

Ne changeant rien à l'assimilation de la mendicité à une incivilité, cette mesure ne répond pas à nos attentes. Verra-t-on, demain, la STIB lancer une nouvelle campagne : "Nous vous rappelons que la mendicité est interdite au-delà des portiques...?"

Les chiffres du dernier rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté sont accablants. Plus d'un habitant sur quatre dispose d'un revenu inférieur au niveau de pauvreté. C'est cette réalité, comme la mendicité qui en est un des symptômes, qui est dérangeante. Elle remet en cause l'ensemble du fonctionnement de notre société et pose la question de sa transformation.

Stigmatiser les personnes en situation de pauvreté et leur faire porter la responsabilité de leur situation est indigne et inaccep-

table. Organiser l'invisibilité sociale de la pauvreté est un cache-misère – au sens propre – travestissant la réalité afin qu'elle ne soit pas "dérangeante" pour la société. Dans les deux cas, aucune solution n'est proposée et la pauvreté perdure.

Bruxelles sera-t-elle une capitale européenne qui stigmatise et traque ses pauvres ou qui accepte de les reconnaître et qui s'engage à garantir l'accès de tous au bien-être ? On ne peut prétendre concilier l'un et l'autre. C'est aux parlementaires bruxellois de trancher. Nous leur demandons, parallèlement à la discussion du plan bruxellois de lutte contre la pauvreté, actuellement en cours et à l'adoption de mesures sociales spécifiques, de lever l'interdiction de mendier dans les infrastructures de la STIB. ■



QUAND LES TRANSPORTS PUBLICS SOIGNENT LEUR